

**Résolution du 17 janvier 2012 de M. Pascal Holenweg: «Position de la Ville sur le nouveau réseau TPG».**

(retirée par son auteur lors de la  
séance du 17 janvier 2012)

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal, prenant la mesure des conséquences calamiteuses de la mise en œuvre du nouveau réseau des Transports publics genevois (TPG), de la colère que cette mise en œuvre et ces conséquences ont suscitées au sein de la population de la Ville, et du peu de compétences que le cadre légal en vigueur, s'agissant de la politique des transports et de la définition du réseau des transports publics, accorde aux communes en général et à la Ville de Genève en particulier pour répondre aux besoins et aux droits de leur population,

- s'associe pleinement à la protestation de la population face à la mise en œuvre du nouveau réseau des TPG, à la suppression de lignes reliant les deux rives du lac et du Rhône et aux conditions de transport et de transfert d'une ligne à l'autre auxquelles les usagers des TPG sont confrontés;
- rappelle que c'est sur le territoire de la Ville de Genève que les conséquences de l'introduction du nouveau réseau TPG ont été les plus calamiteuses, puisque la Ville de Genève est le cœur du réseau de transports publics genevois, mais constate que les communes sont pratiquement dépourvues de compétences réelles pour définir en fonction des besoins de leurs populations le réseau des transports publics;
- considère que la Ville de Genève, les autres communes et l'Association des communes doivent donc intervenir pour que de réelles compétences leur soient données lorsqu'il s'agit de concevoir, de décider et de mettre en œuvre le réseau des transports publics.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui soumettre, lors de la séance du 30 janvier et par voie de résolution, une prise de position de la Ville de Genève sur le nouveau réseau des TPG et sur sa mise en œuvre, prise de position contenant les propositions de nature à permettre au réseau des TPG de réellement transporter le public genevois;
- agir par toutes voies utiles afin que les communes, et la Ville de Genève en particulier, disposent d'une véritable compétence de proposition et de mise en œuvre en matière de politique des transports sur leur territoire;
- transmettre la présente résolution à l'Association des communes genevoises, au conseil d'administration des Transports publics genevois et au Conseil d'Etat.